



BAREME HONORAIRES – TRANSACTIONS

Honoraires cession fonds de commerce et parts sociales*

- 10 % HT du prix net vendeur jusqu'à 700 000 €
- 8 % HT entre 700 001 € et 1 200 000 €
- 6 % HT entre 1 200 001 € et 2 000 000 €
- 5 % HT au-delà de 2 000 001 €

Minimum conseillé : 20 000 € HT

Honoraires à la charge du cessionnaire (sauf convention contraire).

Honoraires cession de droit au bail

- 10 % HT du prix net vendeur jusqu'à 700 000 €
- 8 % HT entre 700 001 € et 1 200 000 €
- 6 % HT entre 1 200 001 € et 2 000 000 €
- 5 % HT au-delà de 2 000 001 €

Minimum conseillé : 20 000 € HT

Honoraires à la charge du cessionnaire (sauf convention contraire).

Honoraires location local commercial ou professionnel

- 30 % HT de la valeur locative globale HT HC

Minimum conseillé : 20 000 € HT

Honoraires à la charge du preneur (sauf convention contraire).

Honoraires vente murs commerciaux et immeubles

- 5 % HT du prix net vendeur jusqu'à 2 000 000 €
- 4 % HT au-delà de 2 000 001 €

Minimum conseillé : 20 000 € HT (si < 2 M€)

Honoraires à la charge de l'acquéreur (sauf convention contraire).

Honoraires vente terrains à bâtir et biens d'habitation

- 5 % HT du prix net vendeur

Minimum conseillé : 20 000 € HT

Honoraires à la charge de l'acquéreur (sauf convention contraire).

TVA 20 % en sus (France métropolitaine).

**La valeur à retenir est celle du fonds de commerce.*